



**MUNICIPALITÉ DE
Rivière-au-Tonnerre**

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-09-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 139-06-07 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DES RUCHES ET DES RUCHERS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement numéro 231-09-26 modifiant le règlement numéro 139-06-07 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité afin d'encadrer l'implantation des ruches et des ruchers a été adopté lors de la réunion du 5 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 5 octobre 2026

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 6 ième jour d'octobre 2026

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 6 octobre 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 6 octobre 2026.

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière